



Suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL
Etude Nationale Maroc, Résumé

en partenariat avec :



Financé avec l'appui du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Document de travail réservé à l'atelier de BARI 2008. Ne pas diffuser

Plan Bleu
Centre d'Activités Régionales

Sophia Antipolis
Mai 2008

Au Maroc, l'agriculture continue à tenir une place importante au sein de l'économie nationale avec plus de 40% de la population active et une part dans le PIB total variant, malgré une tendance à la baisse, entre 13% à 20% selon les campagnes agricoles. La superficie agricole utile (SAU) au Maroc est estimée à près de 9 millions d'hectares. Pour diverses raisons liées au climat, à la géographie et aux facteurs anthropiques, une grande partie des sols marocains est fragile. Les superficies irriguées ne représentent que 14.3 % de la SAU totale. Quant à la forêt, elle occupe une superficie de 9 Millions d'Ha.

Comme tous les pays en développement, ce secteur d'activité est au cœur de toutes les problématiques de développement rural en termes de lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme, le manque d'infrastructures, les contraintes foncières, les modes de financement non adaptés, les sécheresses et la gestion de l'eau et des ressources naturelles.

Si les années 80 ont été marquées par la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel et ses impacts négatifs sur l'aggravation des disparités sociales, les années 90 et le début des années 2000 ont connu plusieurs réformes visant à mieux préparer l'économie marocaine à la Mondialisation, avec plus d'accès sur les aspects sociaux. Cependant, les progrès accomplis dans ce domaine demeurent encore insuffisants du fait que la demande dépasse largement les réalisations et les possibilités financières.

Ces politiques associées aux évolutions économiques et sociales ont contribué à la transition démographique a été largement amorcée. La baisse de la mortalité s'est opérée depuis le début des années 1960, avec un gain en espérance de vie de plus de vingt ans (47 ans en 1962 versus 71 ans en 2004).

Le taux moyen de mortalité infantile est de 87.6 enfants pour 1000 naissances entre 1960 et 2005. Ce taux enregistre une chute de 73% en 45 ans allant de 132 en 1960 à 36 en 2005. Les prévisions estiment un taux de l'ordre de 24.8 en 2010. La mortalité maternelle demeure élevée avec plus de 200 décès pour 100 000 accouchements. L'espérance de vie se situe à 69 ans atteignant 71 ans pour la femme. Le taux de fécondité, qui était de près de 6 enfants par femme au début des années 1980, a baissé pour atteindre 2,5 en 2004.

Par ailleurs, les indicateurs de la fécondité au niveau national inscrivent un net recul de l'ordre de 66% en 45 ans avec un taux de fécondité qui passe de 7,2 en 1960 et 6 en 1980 à 2.4 enfants par femme en 2005. En milieu rural, ce résultat est de 3.9 alors qu'il est de 2.3 en milieu urbain.

A rappeler que le RGPH de 2004, réalisé au Maroc en septembre 2004, indique une population légale du Maroc de 29.9 millions d'habitants qui enregistre un taux d'accroissement démographique annuel moyen de 1,4% contre 2,1% entre 1982 et 1994 et un taux d'urbanisation de plus de 55%.

En dépit de ces efforts consentis pendant les dernières années, le monde rural reste encore caractérisé par la pauvreté et la précarité. Cette précarité est accentuée par le déficit en matière d'infrastructures et de services sociaux de base (le taux d'analphabétisme est de 45%, l'accès à l'électricité est de 44%, l'accès à l'eau potable est de 18% et l'enclavement touche environ 50%). Plus des 2/3 des pauvres continuent à vivre dans les zones rurales avec l'agriculture comme principale source de revenu. Cette forte dépendance de l'agriculture, tributaire des aléas climatiques, aggrave la vulnérabilité des populations rurales en période de sécheresse particulièrement dans les zones arides et semi arides du pays.

Un effort particulier a été développé à travers l'élaboration de la stratégie de développement agricole et rural qui vise fondamentalement l'augmentation de la productivité et la compétitivité

de l'agriculture, la réduction de la pauvreté à travers la diversification des activités et sources de revenus en milieu rural tout en protégeant l'environnement.

Cette stratégie offre un cadre conceptuel et opérationnel nécessaire pour créer les conditions d'un environnement favorable à la promotion du monde rural à travers quatre approches et méthodes d'action :

- L'intégration et l'approche holistique ;
- La territorialisation et la décentralisation ;
- la participation et la responsabilisation ;
- le partenariat, la négociation, la contractualisation et la participation de tous acteurs locaux concernés

La mise en place de cet environnement est également tributaire d'un ensemble de changements, notamment dans les domaines institutionnel (décentralisation, rôle des collectivités, rôle de l'Etat), juridique, organisationnel (coordination des interventions, ...) et financier (modes de financement non adaptés, ...).

La stratégie prône des instruments et moyens d'action notamment des instruments institutionnels, des instruments de financement, et des instruments de programmation et de suivi.

La stratégie 2020 a connu plusieurs contraintes quant à sa mise en œuvre et la première priorité qui s'impose, c'est la mise en cohérence des programmes et politiques sectorielles intervenant dans le milieu rural.